

Qu'est-ce qu'un PLU et pourquoi le réviser ?

Institué par la **Loi Solidarité et Renouvellement Urbains (SRU)** du 13 décembre 2000, le Plan Local d'Urbanisme (PLU) est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'une commune, **établit un projet global d'aménagement pour les 15 prochaines années.**

Ce projet s'appuie sur des choix de développement en termes de **démographie, de logements, d'équipements, et de préservation des espaces naturels et agricoles.**

Le PLU fixe en conséquence **les règles générales d'utilisation du sol** sur le territoire considéré et donc détermine les droits à construire de chaque parcelle.

La commune de Carnetin a prescrit la révision de son PLU par une délibération du Conseil Municipal du 25 Septembre 2015. Le PLU progresse au fil des **évolutions du contexte réglementaire.** Ainsi, la loi Grenelle 2 du 12 juillet 2010 assigne de **nouveaux objectifs environnementaux** et la loi ALUR du 24 mars 2014 vise à faciliter la construction tout en **luttant contre l'étalement urbain.**

Composition des pièces

Rapport de présentation

Dossier comprenant un diagnostic de la commune et son évolution au regard de la démographie, des activités économiques, des équipements, des déplacements, de l'environnement et des paysages. Ce document permet d'analyser les atouts et les contraintes du territoire afin de déterminer les enjeux du futur projet d'aménagement.

Projet d'Aménagement et de Développement Durable

Pièce centrale du PLU, le PADD formalise les choix de la municipalité à partir des enjeux du diagnostic et les traduit en orientations en matière d'urbanisme et d'aménagement pour le futur développement de la commune.

Orientations d'aménagement et de programmation (OAP)

Document opposable aux demandes d'urbanisme, les OAP permettent de préciser les intentions d'aménagement sur des secteurs stratégiques repérés dans le PADD.

Zonage, règlement et annexes

Un plan de zonage réalisé sur la base du cadastre fixe les zones dans lesquelles droits à bâtir différent : zone urbanisée, zone à urbaniser, zone agricole et naturelle.

En complément, le règlement écrit fixe les obligations et interdictions sur ces mêmes zones.

Les annexes rassemblent les autres informations nécessaires aux pétitionnaires (servitudes d'utilité publique, plan des réseaux, ...)

Calendrier

Nous en sommes là

Automne 2016

Hiver / Printemps 2017

Été / Automne 2017

Hiver 2018

Printemps 2018

Automne / Hiver 2018

Diagnostic territorial

Élaboration du projet de ville PADD / OAP

Élaboration du règlement et du zonage

Mise en forme des documents

Arrêt du PLU

Enquête publique et approbation du PLU

